



Surveillant Prej Nîmes: "Culbuto" et "Cetelem"



CULBUTO : *Oui-Oui dit qu'il répare....*

Depuis plusieurs mois et ce malgré de nombreux signalements pour réparations, l'ARPEJ, placé sous le contrôle direct de la D.I., s'obstine à laisser en service le véhicule Transport Commun (6 places détenus) qui n'offre plus le niveau sécuritaire suffisant pour les agents.

En effet, les assises des sièges à l'arrière souffrent d'un problème maintes fois signalé. Plus particulièrement, la bonne fixation (arrimage) de l'assise est en cause et son assiette n'est plus à l'horizontale.

Pour l'ARPEJ, responsable de ce matériel et de son entretien, on préfère se cacher derrière un Contrôle Technique qui précise un défaut mineur qui n'entrave en rien le bon fonctionnement du véhicule ; mais pour les agents qui sont censés s'asseoir dessus, c'est Culbuto pendant tout le trajet ! Accepterait-on cette situation pour un BUS de ville ou un CAR longs trajets ?

Pourtant, les Surveillants sont contraints d'utiliser ce véhicule quasi-quotidiennement. Le SPS estime aujourd'hui ce véhicule « bon pour la réforme ».

A chaque utilisation, un drame peut se produire, c'est la roulette Russe ! **Il suffit d'un freinage d'urgence pour que l'agent soit précipité, accompagné du siège, contre la paroi du poste de pilotage.** Le port du casque va-t-il donc devenir obligatoire ?

La sécurité routière est donc négligée, ce qui paraît bien surprenant lorsque l'AP scande s'appliquer à respecter soit disant le personnel et à entretenir l'image de marque d'un corps en tenue sur la Voie Publique !

Le S.P.S demande de Facto la réforme de ce véhicule qui n'a jamais pu être correctement réparé malgré les nombreuses mises au garage et les multiples dépenses financières engagées.

Cetelem : ça y ressemble !

L'ARPEJ n'offre pas un exemple de considération de ses agents sur le plan de l'indemnisation financière des frais qu'ils engagent dans le cadre de leurs missions. Les Surveillants Prej sont en quelques sortes la garantie pour l'AP de lui offrir gratuitement la fonction d'organisme de crédit à taux zéro.

Les frais engagés par les personnels peinent à être régulièrement remboursés. Quand on peut concevoir qu'un délai de 2 mois puisse être la règle acceptable, il devient indécent et préjudiciable socialement que les Surveillants doivent espérer leur dû après plus de 4 mois d'attente !!!

L'autorité se servirait-elle des deniers personnels des agents pour camoufler une problématique comptable ?

Le SPS demande plus de rigueur, de considération, de soins et une diligence dans le traitement des frais de repas ainsi que dans le remboursement des frais de déplacement du concours de Premier Surveillant. Certains agents attendent le paiement de sommes atteignant près de 1000 euros de remboursements cumulés...

A force d'avancer autant d'argent, les Surveillants se demandent si la couleur de leurs polos ne va pas changer et devenir verte comme la couleur du Bonhomme CETELEM.

LE Syndicat 100% Surveillants !

Le 19 Juillet 2019

Le Bureau Local SPS-Prej Nîmes : André VANHECKE